

# SNUipp-FSU

## SPECIAL PEGC

### Académie de Rennes

### Juin 2011

#### CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

**Côtes d'Armor** [snu22@snuipp.fr](mailto:snu22@snuipp.fr)  
Claudine GOFFI – Amédée PERROT

18, rue de Brest  
22000 SAINT BRIEUC  
Tél : 02 96 61 88 24

**Finistère** [snu29@snuipp.fr](mailto:snu29@snuipp.fr)  
Bernard BOUER

(Secrétaire académique PEGC)  
113, route de Pont-L'Abbé  
29000 QUIMPER  
Tél : 02 98 53 76 77

Permanences :

Lundi après-midi  
Jeudi

**Ille et Vilaine** [snu35@snuipp.fr](mailto:snu35@snuipp.fr)  
Brigitte ROYER

14, rue Papu  
35000 RENNES  
Tél : 02 99 36 88 43

**Morbihan** [snu56@snuipp.fr](mailto:snu56@snuipp.fr)  
Marie-Odile MARCHAL

2, rue Général Dubail  
56100 LORIENT  
Tél : 02 97 21 03 41

Permanence :

Mercredi matin

### Les années se suivent, faisons qu'elles ne se ressemblent pas!

L'année scolaire qui se termine a été marquée par des actions fortes et massives, notamment avec le mouvement unitaire contre la réforme des retraites.

Malgré l'optimisme forcené du gouvernement la crise n'est pas terminée : les prix continuent à augmenter (logement, carburants, électricité, gaz...), les salaires et les pensions stagnent ou régressent, la protection sociale est remise en cause, le chômage ne diminue pas (en particulier chez les jeunes et les plus de cinquante ans), la précarité augmente.

Les attaques contre l'Ecole se poursuivent. Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a entraîné la suppression de plus de 52 000 postes depuis 4 ans dans l'Education nationale.

16 000 nouvelles suppressions seront effectives à la rentrée prochaine alors que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Education nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget 2012 prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Rappelons que la France reste un des pays de l'OCDE qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire.

**Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Education nationale à se mettre en grève le 27 septembre prochain.**

**Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.**

# CAPA

A l'ordre du jour de la CAPA programmée le 19 avril, figuraient les tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle, les postes adaptés et le mouvement intra académique.

Les documents fournis pour cette CAPA par le Rectorat concernant l'accès à la classe exceptionnelle comportaient plusieurs erreurs dans le tableau d'avancement (non prise en compte de l'ancienneté générale des services de certains collègues, absence dans le tableau d'une PEGC en situation de détachement dans une autre académie). Les représentants des personnels ont demandé la convocation d'une nouvelle CAPA afin d'établir le tableau de classement des promouvables à la classe exceptionnelle à partir de documents fiables. Cette CAPA s'est tenue le 13 mai.

## **Déclaration des élus SNUipp – FSU à la C.A.P.A. du 19 avril 2011**

Monsieur le Recteur,

Cette année encore, les modalités de promotion de grade ne permettent pas de réaliser l'extinction de la hors classe des PEGC, pourtant envisagée par le ministère à la rentrée 2009.

La décision ministérielle de figer ces deux dernières années les ratios promus/promouvables pour l'ensemble des corps enseignants est particulièrement pénalisante pour les corps en voie d'extinction, notamment pour les PEGC. Ainsi, en 2010, au niveau national, nous avons perdu 416 possibilités de promotion suite au maintien du ratio à 42 %.

Dans notre académie, cette décision s'est traduite par une diminution conséquente du nombre de promus :

En 2008 : ratio : 37, 65 % ; contingent pour notre académie : 51

En 2009 : ratio : 42 % ; contingent pour notre académie : 38

En 2010 : ratio : 42 % ; contingent pour notre académie : 25

Cette année, le maintien de ce ratio à 42% ne permettrait plus que 13 promotions.

Lors de son audience au ministère en date du 28 septembre 2010, le SNUipp a évoqué le passage du ratio promus/promouvables à 100 %, comme cela est fait pour la Classe Normale. En effet, l'accès à la classe exceptionnelle connaît toujours une situation de blocage. L'accès à ce grade demeure trop tardif et, pour la plupart des collègues, l'obtention du 4ème échelon demeure difficile, celle du 5ème échelon à l'indice terminal 783 quasiment impossible (aucun PEGC à cet échelon dans notre académie).

De plus, cet accès à la classe exceptionnelle est refusé à de nombreux PEGC suite aux avis défavorables émis par les chefs d'établissement et/ou les IPR à un certain moment de leur carrière. Ces avis sont souvent reconduits d'année en année et ne se fondent pas sur « une évaluation du parcours professionnel de chaque promuable, mesurée sur la durée de la carrière » comme le préconise le texte ministériel (BO n°47 du 16/12/2009).

Plus de 30 % des promouvables de notre académie sont dans ce cas.

C'est pourquoi, Monsieur le Recteur, dans la perspective de réaliser l'extinction de la hors classe, les élus SNUipp-FSU vous demandent d'inscrire au tableau de promotion à la classe exceptionnelle tous les collègues promouvables et de ne pas émettre d'avis défavorable à la promotion de grade pour l'ensemble de ces collègues.

Les élus SNUipp -FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre cette déclaration à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

## Mouvement intra académique :

Seuls deux collègues en retour de détachement participaient au mouvement :

L'un a obtenu son 2<sup>ème</sup> vœu ; le second a été nommé sur un poste ne correspondant pas à l'un de ses vœux, mais situé dans le département demandé (Morbihan).

A noter que ces deux postes proviennent de la transformation de postes certifiés en postes PEGC.

## Postes adaptés :

Deux sorties de PACD (poste adapté de courte durée) :

L'une correspond à une fin de parcours de reconversion.

La seconde est consécutive à une fin de mission de trois ans au CNED. Un poste adapté de longue durée avait été demandé par le collègue, avec avis favorable du CNED, mais alors que sa situation aurait dû lui permettre de l'obtenir, le manque de poste budgétaire interdit cette possibilité !

## Promotions de grade :

**Accès à la hors classe :** un passage à la hors classe pour la dernière collègue de l'académie encore en classe normale, promouvable pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année.

**Accès à la classe exceptionnelle :** 33 collègues promouvables cette année. Parmi eux 10 (près d'un tiers !) ont un avis défavorable du chef d'établissement et de l'IPR. Nous avons tenté, sans succès, de faire lever ces avis défavorables, ceux-ci étant reconduits chaque année (voir aussi la déclaration préalable).

7 de ces collègues se trouvaient en position de promotion.

Seul un avis défavorable a été levé cette année permettant le passage du collègue à la classe exceptionnelle.

Le ratio national ayant été maintenu, le contingent de l'académie est de **15 promotions**(10 de moins que l'an passé).

**Barème du dernier promu :** 150 points (5<sup>ème</sup> échelon de la hors classe) avec une ancienneté de 25 ans.

## Départs anticipés pour carrières longues.

### Vérifiez si vous êtes concernés.

Contrairement aux nouvelles dispositions sur les retraites, le gouvernement a maintenu le dispositif de départ anticipé pour ceux qui ont commencé leur carrière à 17 ans. Pour eux, l'âge de la retraite sera maintenu à 60 ans s'ils disposent de durées d'assurances applicables au dispositif (Décret 2010-1748 du 30/12/10).

Un certain nombre de collègues et notamment des PEGC sont concernés car ils ont obtenu leur baccalauréat à 17 ans et ont travaillé aussitôt, même à 16 ans et quelques mois pour ceux nés en fin d'année. (Dans les années 1950/1960, il n'était pas rare de faire sauter une classe aux bons élèves).

Si vous êtes dans ce cas et si vous remplissez les conditions requises (pensez aussi à comptabiliser les trimestres cotisés pour le travail saisonnier), vous pourrez partir en retraite à 60 ans et donc avant l'âge légal de départ selon votre date de naissance.

N'attendez pas et contactez le service des pensions du rectorat de Rennes au 02 23 21 76 33.

Le SNUipp-FSU a produit un guide « Ma retraite, le guide pour connaître ses droits ».

N'hésitez pas à le demander pour connaître l'ensemble des conséquences sur la loi des retraites.

N'hésitez pas non plus à contacter vos responsables PEGC, pour toute information ou tout calcul de pension.





# Élections professionnelles S'exprimer pour se faire entendre

Du 13 au 20 octobre 2011,  
votez et faites voter FSU

## Attention: Nouvelles modalités :

**Les votes se feront électroniquement.** (une élection test a eu lieu du 31 mars au 5 avril dans 5 académies pour en tirer les enseignements).

**Pour voter, vous serez transmis un identifiant et un mot de passe spécifiques 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas!**

### 3 votes sont à émettre pour les PEGC

Elections des représentants à la CAP (Commission Administrative Paritaire, ex CAPA)

Elections au CTA (Comité Technique Académique, ex CTPA)

Elections au CT (Comité Technique Ministérielle, ex CTPM)

### Bilan de l'élection test : un bilan loin d'être positif

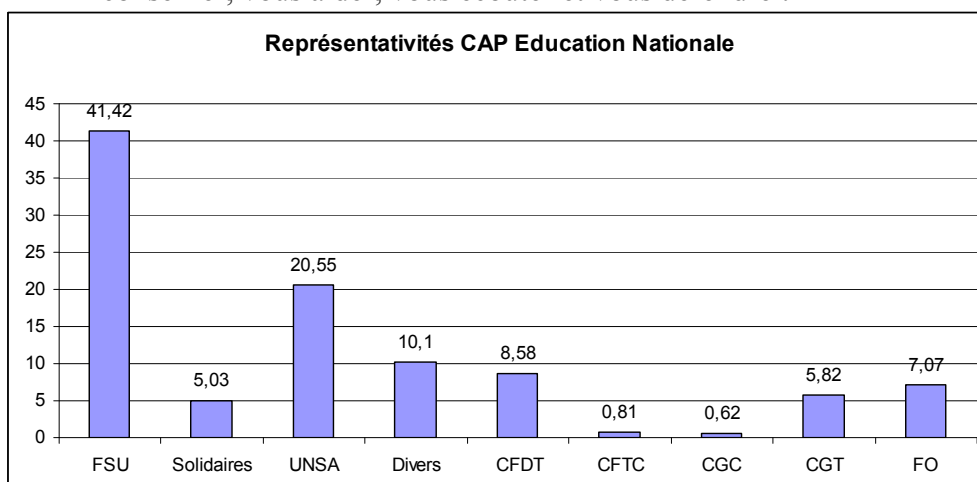
Parmi de nombreux problèmes rencontrés lors du test, citons les plus inquiétants :

- Mise à jour des logiciels à utiliser qui peut être longue.
- Un grand nombre d'électeurs n'ont pas réussi à obtenir leur identifiant et mot de passe, notamment par le système de lien unique.
- Portail peu lisible (titres de rubrique, accès au vote).
- Des collègues peu familiarisés avec l'outil informatique.
- Un taux de participation ridiculement faible : 5 à 10 % même s'il s'agit d'un test.
- Procédure longue et difficile à mettre en œuvre et donc peu de gain de temps par rapport au vote papier.
- Un coût supplémentaire engendré par le prestataire de service (non communiqué).

### Il faudra donc beaucoup de bonne volonté pour voter, mais n'oublions pas les enjeux.

PEGC, soyons aussi nombreux à voter qu'aux élections de décembre 2008 (79,7%) !

A cette date 81.25 % ont choisi le SNUipp-FSU car les élus SNUipp-FSU sont près de vous pour vous conseiller, vous aider, vous écouter et vous défendre !



**En octobre 2011 dans l'académie nous serons moins de 160 PEGC !  
Ne dispersons pas nos suffrages !**

# Le Livret Personnel de compétences et ses dérives annoncées.

En cette fin d'année et veille de DNB, les collèges ont eu à mettre en place le LPC et valider les compétences. Selon un premier constat, cette validation a été très disparate d'un établissement à l'autre ( la mise en place du LPC n'ayant fait l'objet d'aucun débat avec la profession). La circulaire de rentrée 2011-2012 fait de la maîtrise du socle commun son objectif premier. Des directives au moins académiques risquent d'être imposées.

Une des interrogations principales est de taille : faut-il partir des compétences pour aller vers les savoirs (orientation donnée par le LPC) ?

« La culture commune est une ligne d'horizon mais les lignes de fuite qui y tendent sont les disciplines » Denis Paget.

Ce sont bien les savoirs qui permettent de développer les compétences, elles-mêmes réinvesties dans d'autres acquisitions de savoir. Bien sûr, les disciplines scolaires ne doivent pas être figées, elles doivent être mises à jour dans leurs programmes pour être plus en lien avec les évolutions de la société. Et ce avec en collaboration avec les enseignants.

La France n'a pas pris en compte les expériences et reproduit donc certaines erreurs qu'il faudrait bien éviter. Que de temps perdu pour la profession ! Mais pas pour l'Etat qui aura atteint un de ses objectifs : faire ressortir l'élite qui poursuivra des études supérieures en limitant l'avenir d'un grand nombre de jeunes.

Mais l'objectif le plus problématique de l'Etat reste bien le livret de compétences qui suivra à vie un individu, incluant le LPC, et validant en cours de vie des compétences acquises hors scolarité. On peut d'ores et déjà imaginer les dérives : fichage de chacun, dévalorisation et rejet des diplômes, recrutements professionnels ambigus, remise en cause des accords de branches .....

**Tous les acteurs de notre profession doivent débattre et construire une alternative.**

**Pour la FSU, le secteur SNUipp-National 1<sup>er</sup> degré a appelé ne pas remplir le LPC. Au niveau 2d degré, le SNES-SNEP-SNUEP et SNUipp demandent au Ministre de suspendre l'entrée en vigueur du LPC. Une enquête SNUipp-PEGC est mise en place afin de dénoncer les aberrations et contradictions de cette année.**

**Remplissez cette enquête (au recto) et transmettez la à votre section départementale.**

## **Qu'en est-il dans les autres pays ?**

Des réformes basées sur le travail par compétence et l'évaluation de compétences ont été expérimentées puis évaluées depuis plusieurs années dans d'autres pays (Suisse, Québec, Belgique...). Certains bilans peuvent en être tirés.

## **Vincent Carrette, chercheur à l'Université libre de Bruxelles :**

L'approche par compétences (APC) reste « très problématique » car « elle a été menée sans aucune réflexion préalable sur la question de l'évaluation », et a donc entraîné « de multiples interprétations de l'idée même de la notion de compétences » et « une mauvaise estimation des conséquences de l'introduction de la notion de « socles » et de « compétences » sur la réalité quotidienne des classes ».

**Nico Hirtt, chercheur et syndicaliste belge** estime quant à lui que « tout ce travail inutile se fait au détriment de la recherche d'efficacité didactique et au détriment du temps consacré aux élèves. L'APC, qui devait transformer nos écoles en ruches bourdonnantes d'activités pédagogiques les a, au contraire, enfermées dans un ronronnement bureaucratique et stérile ».

*Le Livret Personnel de Compétences pose de nombreuses interrogations quant à son utilité pour le DNB, l'orientation, la remédiation. Outre la question du bien-fondé des compétences retenues, sa mise en œuvre sans concertation tout comme les critères d'évaluation, sont laissés à l'initiative des collègues, avec une diversité que nous cherchons à connaître par l'intermédiaire de cette enquête.*

**La mise en place du LPC a-t-elle fait l'objet :**D'une réunion d'information provoquée par l'administration : oui  non  Entre collègues Si oui, journée de solidarité :  Conseil d'enseignement : 

Autre (précisez) :

.....  
.....

**Comment a été répartie la validation des items ?**Imposée par l'administration : Suite à une concertation interdisciplinaire par domaines : 

Autre :

.....  
.....

**Qui valide les items ?**Tous les professeurs Le professeur principal seul Equipe de professeurs **Qui valide les compétences et dans quelles conditions ?** (le PP, un autre prof, lors du conseil de classe, lors d'une réunion avant le conseil de classe) :

.....  
.....

**L'articulation programme-LPC pour la validation des items vous paraît-elle :**Facile Moyennement facile Difficile **Votre collège utilise-t-il une application informatique pour la validation ?**Oui  non 

Si oui laquelle (Sconet ou société privée telle Pronote... à préciser) ?

.....  
.....

**L'application informatique vous a-t-elle été présentée et expliquée par l'administration ?**Oui  non **Avez-vous déjà utilisé cette application informatisée pour valider des items ?**Oui  non **Vous semble-t-elle facile à prendre en main, à utiliser ?**Oui  non **Peut-elle être utilisée depuis la maison ?**Oui  non **Si l'utilisation se fait au collège, est-il facile d'y accéder ?**Oui  non 

Si non précisez (salle des profs uniquement, salle informatique...)

.....  
.....

**Pour vous, le temps de validation pour une classe :**Relativement court long et fastidieux **Autres remarques :**